

LA LETTRE D'INFORMATION



alpi

N°26 - 1^{er} semestre 2023

SOMMAIRE

- 2 **À la une**
- 3 **Le nouveau portail LandesPublic**
- 4 **60 prestations au service de la transformation numérique des collectivités landaises**
- 6 **Cybersécurité : mieux vaut prévenir que guérir**
- 7 **Coffre-fort électronique : ce qui change au 30 juin 2023**
- 8 **Un comité syndical légèrement remanié**

ÉDITO



L'augmentation des coûts et le contexte inflationniste que connaissent actuellement toutes les collectivités n'a pas épargné l'Alpi, et a impacté de manière significative l'élaboration du budget 2023. Nos dépenses informatiques sont en forte hausse (17% d'augmentation en moyenne sur les maintenances logiciels et matériels), de même que nos dépenses à caractère général : 40% d'augmentation sur notre marché location de véhicules de service, 35% sur nos contrats d'assurance, 15% sur les fluides. En outre, l'Alpi est inéligible au FCTVA depuis 2022, ce qui représente une perte sèche de recettes de plus de 200 000 € en deux ans.

L'ensemble de ces éléments nous a contraints à prendre plusieurs décisions, entérinées lors du comité syndical du 13 avril 2023 et présentées à l'assemblée générale le 16 mai dernier. Tout d'abord, une augmentation de certaines participations, inchangées depuis de nombreuses années. Ensuite, la mise à jour plus fréquente des gammes de matériel informatique proposées à la location. Et enfin, la refonte complète de certaines prestations pour mieux prendre en compte leur coût réel pour l'Alpi, notamment la création des sites internet, l'hébergement des serveurs et la mise en place de formations collectives payantes.

Ces ajustements sont nécessaires pour nous permettre de poursuivre la mission qui est la nôtre : accompagner les collectivités landaises dans leurs tâches quotidiennes et dans leurs usages numériques. Pour cela, nous vous proposons près de 60 solutions (dont vous trouverez le détail dans les pages centrales de cette lettre) à des coûts optimisés grâce à la mutualisation. Mutualiser permet également d'uniformiser l'offre de services numériques sur le département des Landes, en rendant ces services accessibles à toutes les collectivités, même les plus petites. C'est là notre raison d'être.

Magali VALIORGUE
Présidente de l'Alpi

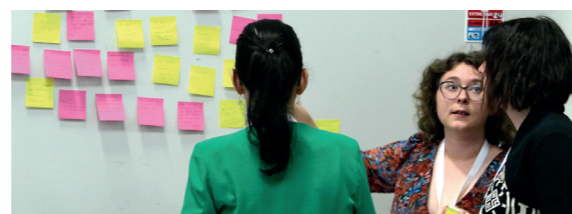


Syndicat Mixte
Agence Landaise
Pour l'Informatique

À LA UNE

UNE RÉUSSITE POUR LA PREMIÈRE ÉDITION DU FORUM NUMÉRIQUE EN COMMUN(S) DU SUD-OUEST

Organisée par l'Agence landaise pour l'informatique et La Fibre 64, avec le soutien de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, la première édition du forum Numérique en Commun[s] (NEC) du Sud-Ouest s'est tenue les 6 et 7 juin 2023 à Ondres (40). Durant trois demi-journées passionnantes, les acteurs de l'inclusion numérique du Sud-Ouest ont échangé autour de la transformation numérique des territoires, du numérique dans la sphère éducative ou encore sur les nouveaux enjeux de la médiation numérique.



CONSULTEZ LE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

Le rapport d'activité 2022 de l'Alpi a été présenté aux adhérents lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 16 mai 2022 à Pontonx-sur-l'Adour. Vous pouvez le télécharger depuis le site de l'Alpi, alpi40.fr.



PREMIÈRE SEMAINE NUMÉRIQUE DES LANDES

La même semaine que le NEC, les conseillers numériques landais ont organisé, avec l'appui de l'Alpi, la première édition de la Semaine numérique des Landes. Au programme, plus de 50 événements autour du numérique sur tout le département afin de mettre en avant le travail des acteurs de l'inclusion et de la médiation numérique dans les Landes.



LANDESPUBLIC



LE NOUVEAU PORTAIL DE DÉMARCHES EN LIGNE DES COLLECTIVITÉS LANDAISES

Le nouveau portail LandesPublic est en ligne. Cette plateforme permet aux collectivités de proposer de nombreuses démarches en ligne à leurs administrés. L'utilisation du portail est gratuite pour les adhérents de l'Alpi.

Le site LandesPublic.org est désormais le portail de services publics numériques des Landes. Ce projet de l'Alpi, financé par le plan France Relance, a pour ambition de rassembler les démarches en ligne proposées par les collectivités landaises, ainsi que des téléservices nationaux présents sur www.service-public.fr. Ce portail est l'aboutissement de plus d'un an de travail, mené en co-construction avec plusieurs adhérents de l'Alpi. Les collectivités landaises qui y adhèrent ont accès à un large éventail de formulaires qui leur permettront de dématérialiser une ou plusieurs de leurs démarches.

Comment ça marche ?

L'adhésion au portail LandesPublic est gratuite pour les adhérents de l'Alpi. Pour utiliser un ou plusieurs téléservices locaux proposés par le portail, il suffit de déposer une demande sur le site internet de l'Alpi, en nous indiquant le nom des téléservices auxquels vous souhaitez être rattachés.

Les formulaires du portail sont communs pour toutes les collectivités, dans un souci de rationalisation de l'information pour le citoyen et de sobriété numérique. Un kit de communication personnalisé est fourni par l'Alpi à chaque adhérent afin de vous faciliter la communication auprès de vos administrés : flyer, affiche, article pour votre site, posts pour vos réseaux sociaux.

Si vous souhaitez abandonner un des formulaires, la procédure est la même : une demande sur le site de l'Alpi et nous vous en détacherons.



LES FORMULAIRES À VOTRE DISPOSITION

- Pré-demande du dossier de mariage
- Pré-demande du dossier de pacs
- Duplicata du livret de famille
- Se signaler comme nouvel habitant
- Pré-inscriptions scolaires, périscolaires et extrascolaires
- S'enregistrer sur l'annuaire des associations
- Réserver une salle
- Demande de location de matériel communal
- Demande d'autorisation de débit de boissons temporaire
- Demande temporaire d'installation sur l'emprise publique
- Demande d'inscription en bibliothèque
- Signaler un problème sur voirie
- Demande de portage de repas à domicile
- Demande de téléalarme
- Demande d'aide à domicile
- Inscription sur le registre canicule
- Se signaler en tant que nouveau commerce
- Se signaler en tant que nouvelle entreprise
- Déclarer un chien errant
- Formulaire de contact

MOUVEMENTS DE PERSONNEL

- 16/01/2023 : arrivée de Paco Jouve (remplacement inclusion numérique - plateformes numériques) jusqu'au 30.04.23
- 22/05/2023 : arrivée d'Isabelle Berdet (renfort paie externalisée - service logiciels)
- 02/06/2023 : départ de Julie Poudens (conseiller numérique - plateformes numériques)
- 30/06/2023 : départ de Catherine Duprat (service paie externalisée)
- 01/07/2023 : départ à la retraite de Didier Robino (service e-communication)

QUE FAIT L'ALPI POUR LES COLLECTIVITÉS LANDAISES ?

ACHAT ET LOCATION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

L'Alpi équipe votre collectivité en PC, écran, ordinateur portable, vidéoprojecteur, Pack Office... en location ou en achat. Nous gérons également vos serveurs et en assurons l'assistance et la maintenance technique. Nous pouvons si besoin mener un audit de votre parc informatique pour vous aider à le faire évoluer.

SÉCURITÉ INFORMATIQUE ET CYBERSÉCURITÉ

L'Alpi vous accompagne pour augmenter le niveau de sécurité de votre système d'information avec différentes solutions : antivirus, pare-feu, sauvegarde à distance, mais également des sensibilisations au risque cyber à destination des agents et des élus. L'Alpi propose notamment un pack cyber dont le coût est en grande partie pris en charge par l'ANSSI.

HÉBERGEMENT

L'Alpi dispose d'un centre de données hautement sécurisé pour héberger les données de ses adhérents, dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et des recommandations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

WIFI

L'Alpi déploie sur votre territoire un réseau WiFi public ou privé pour proposer à vos administrés et/ou à vos agents un moyen d'accès facile à internet.

POUR LES ÉCOLES

L'Alpi accompagne les communes et leurs groupements qui ont la responsabilité des établissements scolaires du 1^{er} degré en sécurisant la navigation des élèves sur internet grâce à l'installation d'un pare-feu (société Netiful).

LOGICIEL DE PAIE

Le logiciel gère le suivi des carrières, les absences et calcule les bulletins de salaires de tous les agents et élus d'une collectivité.

PAIE EXTERNALISÉE

À l'Alpi, le service paie externalisée est constitué d'une équipe de spécialistes de la paie entièrement dédiés à la fabrication des paies des adhérents.



60 SOLUTIONS
AU SERVICE DE
LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE
DES COLLECTIVITÉS LANDAISES

DÉMATÉRIALISATION

L'Alpi vous accompagne pour suivre et mettre en œuvre toutes les mesures (obligatoires ou non) de dématérialisation : gestion des délibérations, registre dématérialisé d'enquêtes publiques, numérisation des actes, plateforme de dématérialisation des marchés publics, délivrance de certificats de signature électronique, gestion collaborative du traitement du courrier, contrôle de légalité des actes, plateforme de projets participatifs, mise à disposition d'un espace de stockage en ligne...

FINANCES

L'Alpi vous équipe en logiciels de gestion des finances : gestion des budgets, des écritures comptables, de la dette et des immobilisations...

GESTION DE LA POPULATION

L'Alpi vous équipe en logiciels de gestion de la population : élections, actes d'état-civil, petite facturation, gestion des cimetières, gestion des bibliothèques...

ACTION SOCIALE

L'Alpi vous équipe en logiciels de gestion dans le domaine de l'action sociale : facturation des services prestataires, gestion et télégestion de l'aide à domicile et des services à la personne, portage des repas, soins à domicile, paie mandataire...

ENFANCE JEUNESSE

L'Alpi vous équipe en logiciels de gestion dans le domaine de l'enfance jeunesse : outils de pointage, relais petite enfance, crèches collectives, familiales et halte garderie, inscription scolaire, restauration scolaire / périscolaire, accueils de loisirs pour les enfants et les ados, espace jeune, portail famille...

INTERNET ET TÉLÉPHONIE

L'Alpi propose des solutions de télécommunication aux collectivités : accès internet, téléphonie sur IP et téléphonie mobile. Ces solutions s'adaptent à toutes les collectivités (mairies, écoles, associations...), peu importe leur taille ou leurs particularités.

UN RÉSEAU SOCIAL DÉDIÉ

Resoland est un réseau social entièrement dédié aux agents et aux élus des collectivités landaises et animé par les agents de l'Alpi.

DPO

Vous pouvez nommer l'Alpi comme DPO (délégué à la protection des données) : le service de DPO mutualisé de l'Alpi permet aux collectivités de se mettre en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

APPLICATION MOBILE

L'application IntraMuros, mise gratuitement à la disposition de toutes les collectivités landaises par l'Alpi, permet aux communes et aux communautés de communes d'alerter et d'informer en temps réel les habitants de leur territoire via leur smartphone.

SITES INTERNET

Le service WebPublic40 de l'Alpi permet à toutes les collectivités landaises, même les plus petites, de s'équiper d'un site internet.

MESSAGERIE

L'Alpi met à la disposition de ses adhérents une solution de messagerie collaborative appelée Zimbra, couplée à la solution d'antispam VadeSecure. Pour une collectivité, les adresses professionnelles du type contact@macollectivite.fr sont un gage de sérieux, de qualité et un élément rassurant pour les administrés.

FORMATION

L'équipe formation de l'Alpi vous propose des formations pratiques professionnelles - en présentiel ou à distance - destinées à tous les personnels des collectivités, quel que soit leur statut (y compris les élus) et leur niveau.

SURVOL EN DRONE

Notre télépilote diplômé se déplace sur votre commune pour réaliser des images aériennes de haute qualité. Mise en valeur de votre patrimoine dans vos communications, présentation d'un nouveau bâtiment, cartographie aérienne... Les usages du drone pour les collectivités sont multiples.

Pour tout renseignement sur nos prestations, déposez une demande d'assistance sur alpi40.fr

CYBERSÉCURITÉ

MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR

Avec sa prestation de sensibilisation aux risques cyber, l'Alpi forme agents et élus des collectivités territoriales aux bonnes pratiques en matière de sécurité. Car le facteur humain est l'enjeu numéro 1 de la cybersécurité.

> Les Landes ne sont pas à l'abri : les récentes attaques de la communauté de communes Chalosse Tursan et de la mairie de Morcenx en témoignent. Or les risques liés à l'accroissement des menaces de cybersécurité (hameçonnage, piratage de comptes et rançongiciel) proviennent principalement d'un manque de sensibilisation des agents et des élus. L'ANSSI et la CNIL insistent : tous les collaborateurs d'une structure doivent être informés des enjeux de sécurité, des règles à respecter et des comportements à adopter en matière de sécurité des systèmes d'information. La collectivité est tenue de mettre en place des actions de sensibilisation régulières et annuelles.

Pour cela, l'Alpi propose une demi-journée de formation, par groupe de 20 personnes maximum, assurée par un expert cybersécurité qui se déplace dans les locaux de la collectivité.

Déposez votre demande sur alpi40.fr : notre conseiller cyber vous recontactera dans les plus brefs délais pour évaluer votre besoin.



> **350**
agents et élus déjà sensibilisés en 2023

« Je compare la cybersécurité à la santé : tant que ça va, on fait l'autruche. Et quand ça arrive, c'est trop tard. La quasi-totalité des 40 agents de l'ADACL ont assisté à la formation. Clairement, nous avons de mauvaises habitudes et quelques trous dans la raquette. Cette sensibilisation nous a permis de les identifier et d'y remédier. La formation proposée par l'expert cybersécurité de l'Alpi est très complète car elle aborde le côté professionnel mais également les aspects personnels. Elle permet d'acquérir une meilleure hygiène dans nos usages numériques. Nous avons compris que nous devons sans cesse relever notre niveau de sécurité. Mais ce n'est rien d'insurmontable, quand on connaît les bonnes pratiques ! »

Sabine Darroze,
responsable du service juridique de l'ADACL

UN NOUVEAU PÔLE DÉDIÉ À L'ALPI

Ces dernières années, l'Alpi monte en puissance sur les questions de cybersécurité pour accompagner au mieux les collectivités landaises dans cette bataille de tous les jours : recrutement d'un expert cyber, homologation de l'Alpi au Référentiel Général de Sécurité, mise en œuvre d'un nouveau « pack cyber », dépôt d'un dossier pour obtenir le label ExpertCyber développé par Cybermalveillance.gouv.fr...

L'Alpi a créé en 2023 un nouveau pôle entièrement dédié à la cybersécurité, composé de trois agents qui se consacrent exclusivement au pilotage de ces projets.

DU NOUVEAU POUR LE COFFRE FORT ÉLECTRONIQUE DE L'ALPI

L'ALPI A CHANGÉ DE SOLUTION POUR LE COFFRE-FORT ÉLECTRONIQUE AU 1^{ER} JUILLET 2023. EXPLICATIONS.

L'Alpi propose aux collectivités adhérentes du Pack Démat un espace de stockage en ligne sécurisé de type coffre-fort électronique. Le contrat de marché public signé avec le prestataire TransferPro est arrivé à échéance le 30 juin 2023 et n'a pas été reconduit. En effet, après une évaluation des besoins et des retours d'expérience sur l'utilisation de la solution proposée par TransferPro, le principal frein à l'emploi était la limitation des licences d'utilisation.

Deux nouvelles solutions pour les adhérents de l'Alpi

Nous avons décidé de remplacer le coffre-fort électronique actuel par deux solutions qui permettent de mieux répondre aux besoins des collectivités adhérentes, sans changement des conditions tarifaires.

- **Stockage en ligne** : les adhérents du Pack Démat bénéficient d'un espace de stockage en ligne sécurisé hébergé au sein du centre de données informatiques de l'Alpi, sans limitation du nombre d'utilisateurs, via la solution NextCloud.

- **Transfert de fichiers volumineux** : les adhérents du Pack Démat sont dotés de 3 licences d'utilisation de Smash, éditeur français proposant une solution simple, fiable et sécurisée de transfert de fichiers volumineux. Davantage de licences devraient être disponibles pour 2024.

Pour toute question ou assistance sur l'utilisation de ces nouvelles solutions déposez une demande d'assistance sur alpi40.fr.



ET AUSSI ...

Marchés publics. En janvier 2024, l'Alpi rejoint la solution mutualisée régionale demat-ampa. À partir de cette date, la consultation des marchés publics des collectivités des Landes se fera exclusivement sur demat-ampa.fr. Nous vous tiendrons informés des prochaines étapes par mail, sur notre site alpi40.fr et sur Resoland.

Formation. Le catalogue des formations du second semestre 2023 est en ligne. Rendez-vous sur votre espace personnel sur alpi40.fr, puis onglet « Formation : espace stagiaire » ou « Formation : espace responsable ».

Marché état civil. Un seul éditeur a répondu : Digitech. Nous gardons donc Cityweb mais en direct avec le concepteur du produit.

Numérisation des actes. Le marché de l'Alpi portant sur la numérisation des actes d'état civil arrive à échéance à la fin de l'année 2023. Les collectivités qui envisagent de numériser tout ou partie de leurs registres d'état civil doivent prendre conscience qu'à partir de janvier 2024, l'Alpi ne sera peut-être pas en mesure de garantir les conditions financières proposées actuellement. Les agents de l'Alpi sont à votre disposition pour faire une étude financière.

Report du renouvellement des portables pour les écoles. Le renouvellement des ordinateurs portables loués par l'Alpi aux écoles landaises aura lieu en 2024 avec une nouvelle gamme, et non cet été comme prévu initialement, suite à des problèmes logistiques indépendants de notre volonté. Cette année supplémentaire sera reconduite automatiquement au même montant. Si toutefois vous ne désirez pas poursuivre l'opération, merci de contacter l'Alpi dans les plus brefs délais afin d'organiser la récupération du matériel à partir de la rentrée 2023.

UN COMITÉ SYNDICAL LÉGÈREMENT REMANIÉ

Lors de l'assemblée générale de l'Alpi, le 16 mai 2023, les adhérents ont voté pour un comité syndical légèrement remanié, suite au désistement de deux membres. Voici la composition complète du nouveau comité syndical de l'Alpi.

REPRÉSENTANTS DES COMMUNES :

Jean-François CHIVRACQ, mairie d'Onesse-et-Laharie

Pascal MARTINEZ, mairie de Narrosse

Corinne MANCICIDOR, mairie de Soustons

Céline FOURNIER, mairie de Capbreton

Stéphane SÉRÉ, mairie de Linxe

Adeline VERGEZ, mairie de Mugron

Quentin BENCHETRIT, mairie de Soorts-Hossegor

Ambre LAVEUR-BERRUYER, mairie de Haut-Mauco

Colette DESTRADE, mairie d'Hagetmau

Marc LAFOURCADE, mairie de Saint-Geours-d'Auribat

REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX ET DÉPARTEMENTAUX :

Jeanne COUTIÈRE, Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes

Dominique BIZIÈRE, DFCI des Landes

Philippe LAMARQUE, CIAS des Landes Armagnac

Hervé CARREL, Chambre de métiers et de l'artisanat des Landes

REPRÉSENTANTS DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET AGGLOMÉRATIONS :

Karl MADER, communauté de communes d'Aire-sur-l'Adour

Frédéric CARRÈRE, Mont-de-Marsan Agglomération

Serge LASSERRE, communauté de communes d'Orthe-et-Arrigans

DÉJÀ DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES LANDES

Magali VALIORGUE

Christine FOURNADET

Didier GAUGEACQ

Henri BEDAT

Julien PARIS

LES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR 2023

Membres titulaires : Hervé CARREL - Corinne MANCICIDOR - Dominique BIZIÈRE - Philippe LAMARQUE - Ambre LAVEUR-BERRUYER

Membres suppléants : Didier GAUGEACQ - Marc LAFOURCADE - Pascal MARTINEZ - Stéphane SÉRÉ - Céline FOURNIER

COMITÉS SYNDICAUX

Quatre comités syndicaux ont eu lieu durant le premier semestre 2023, le 22 février, le 13 avril, le 23 mai et le 12 juin. Les comptes rendus et les délibérations de ces séances sont disponibles sur le site de l'Alpi.

